



M U N I C I P A L I T É D ' U P T O N

AVIS PUBLIC

PROMULGATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2020-326

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

Le Conseil municipal a adopté à la séance du 6 octobre 2020, le « Règlement numéro 2020-326 modifiant le règlement de zonage numéro 2002-90 de la Municipalité d'Upton afin d'ajouter des usages dans la zone 402 ».

Ce règlement consiste à permettre les ateliers d'entretien de véhicules et les établissements commerciaux reliés aux activités de construction, de terrassement et d'aménagement extérieur dans la zone à dominance industrielle numéro 402

Le 30 novembre 2020, la M.R.C. d'Acton a délivré à la Municipalité d'Upton, un certificat à l'effet que le règlement ci-haut mentionné est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire.

Ce règlement entre en vigueur selon la loi et est déposé au bureau de la soussignée, à la mairie d'Upton, où tout intéressé peut en prendre connaissance.

Donné à Upton, ce 17^e jour du mois de décembre de l'an 2020.

Cynthia Bossé
Directrice générale